

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 11 octobre 2021 portant ouverture d'une session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire

NOR : JUSC2130125A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 11 octobre 2021, la session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire pour l'année 2022 est ouverte aux dates ci-après :

- les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu du 12 au 14 avril 2022 ;
- l'épreuve orale d'admission aura lieu du 1^{er} au 3 juin 2022.

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Les demandes d'inscription à l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire devront être adressées par les candidats dans les conditions prévues par l'article A. 812-4 du code de commerce, à la Commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01, au plus tard le 12 janvier 2022.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE
D'INSCRIPTION ET DE DISCIPLINE
DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
ET DES MANDATAIRES JUDICIAIRES

TÉL : 01 44 77 64 29
E-MAIL : secretariat-cnid.dacs-d4@justice.gouv.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nul ne peut se présenter plus de trois fois à l'examen d'accès au stage professionnel (articles R.811-9 et R.812-5 du code de commerce)

Je soussigné(e) : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Domicilié(e) :
.....
.....
.....

Atteste sur l'honneur me présenter à l'examen d'accès au stage de mandataire judiciaire pour :

la 1^{ère} fois la 2e fois la 3e fois

Fait à :

Le :

Signature :